

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 mars 2025 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 3 mars 2025.

That be adopted, as submitted, the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of March 3, 2025.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2025 à 19 h soit approuvé, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on February 3, 2025, at 7 p.m. be approved, as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155006

Que le conseil d'arrondissement confirme la participation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter Une heure pour la Terre, qui se tiendra le samedi 22 mars 2025 à 20 h 30. D'inviter les commerçants, les corporations et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

That the Borough Council confirms the participation of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in the growing movement of cities around the world inviting their citizens to observe Earth Hour, to be held on Saturday, March 22, 2025, at 8:30 p.m. To invite business owners, corporations and Borough residents to become actively involved in this event.

**15.02** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155009

Que le conseil d'arrondissement proclame le 13 mars la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

That the Borough Council proclaims March 13 as National Day for the Promotion of Positive Mental Health and invites citizens as well as all organizations and institutions in its Borough to publicize the tools of the Annual Mental Health Promotion Campaign.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765003

Octroi du contrat ST-24-22 pour des travaux de réaménagement et de mises aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-22 for the redevelopment and upgrading of the Public Works ventilation system and emergency exits to comply with standards in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1256765004

Que le conseil d'arrondissement autorise une majoration maximale de l'enveloppe des contingences de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le contrat ST-24-07 octroyé à AGS Entrepreneur Général inc. pour des travaux de construction d'un nouveau local pour machines distributrices pour des équipements de travail sécuritaires dans l'édifice des Travaux publics, portant le montant total des dépenses reliées à ce contrat de 171 806,40 \$, taxes incluses, à 183 303,90 \$, taxes et contingences incluses.

That the Borough Council authorize a maximum increase of the contingencies cost of \$11,497.50, taxes included, for contract ST-24-07 granted to AGS Entrepreneur Général inc. for the construction of a new vending machine room for safe working equipment in the Public Works building, bringing the contract expenses total amount from \$171,806.40, taxes included, to \$183,303.90, taxes and contingencies included.

### 20.03 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1259916002

Octroi du contrat ST-25-07 pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-25-07 for the rental of six (6) self-priming pumps with trailer for the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.04**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1259348001

Que le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île pour son événement de collecte de fonds annuel du 5 juillet 2025 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux, situé au 12 000, boulevard de Salaberry.

That the Borough Council authorizes the loan of the Stageline SL-100 mobile stage to the West Island Blues Festival organization for its July 5, 2025, annual fundraising event and the provision of the necessary resources for the setup and the dismantling of the mobile stage onsite at the Dollard-des-Ormeaux Park, located at 12 000, boulevard de Salaberry.

**20.05**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1259348002

Que le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 21 juin 2025 sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire.

That the Borough Council authorizes the loan of the Stageline SL-100 mobile stage to the Strangers in the Night Festival organization for its June 21, 2025, annual event onsite at the Complexe Pointe-Claire, located at 755, boulevard Saint-Jean, in Pointe-Claire.

**20.06**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254911001

Que le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour les saisons 2025 et 2026 au montant de 53 081 \$, taxes incluses, pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants (anciennement nommé port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose.

That the Borough Council grants a service contract to the non-profit organization Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) for the 2025 and 2026 seasons in the amount of \$53,081, taxes included, for the management and enhancement of des Anciens-Combattants park (formerly named marina of Pierrefonds-Roxboro) located at 155, rue Rose.

**20.07**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1259348003

Que le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ à Tennis Roxboro pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2025.

That the Borough Council authorizes the granting of a subsidy with agreement in the maximum amount of \$10,000 to Tennis Roxboro for the maintenance of five (5) clay tennis courts for the 2025 summer season.

### **30 – Administration et finances**

**30.01**      Entente intermunicipale

CA      Conseil d'arrondissement - 1253050002

Que le conseil d'arrondissement approuve l'entente entre la Ville de Kirkland et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro relative à l'installation, à l'alimentation électrique et à l'entretien d'une structure de signalisation aux entrées de ville sur le boulevard Saint-Charles. Que le maire et le secrétaire d'arrondissement soient autorisés à signer cette entente intermunicipale.

That the Borough Council approves the agreement between the Ville de Kirkland and the Borough of Pierrefonds-Roxboro concerning the installation, power supply and maintenance of a signage structure at the cities entrances on boulevard Saint-Charles. That the Mayor and the Secretary of the Borough be authorized to sign this intermunicipal agreement.

**30.02**      Délivrance de permis

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707004

Que le conseil d'arrondissement autorise le remboursement d'un montant total de 394 320 \$ au Collège Beaubois, situé au 4 901, rue du Collège-Beaubois, pour les frais de permis perçus dans le cadre du projet d'agrandissement, soit les demandes de démolition et de construction puisqu'elles n'ont pas encore été étudiées.

That the Borough Council authorizes the reimbursement of a total amount of \$394,320 to Collège Beaubois, located at 4 901, rue du Collège-Beaubois, for the permit fees collected in relation to the extension project, namely the demolition and construction requests as they have not yet been studied.

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1258388002

Que la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 634 909,08 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 24 janvier 2025 ainsi que la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 au montant de 13 712,89 \$, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

That the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$634,909.08 covering the period from January 1 to 24, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards for the period from December 1 to 31, 2024, in the amount of \$13,712.89, be approved as submitted to Borough Council members.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement – Dépôt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1256765005

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 19 février 2025 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on February 19, 2025, regarding first draft by-law CA29 0040-68 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add a multi-family dwelling (h3) use in zone C-7-424-1 with the specific standards and provisions applicable thereto.

**40.02** Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255453001

Que le conseil d'arrondissement adopte le second projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.

That the Borough Council adopts the second draft by-law CA29 0040-68 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add a multi-family dwelling (h3) use in zone C-7-424-1 with the specific standards and provisions applicable thereto.

**40.03** Règlement - Adoption de règlement

CA *Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe* - 1256765002

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0145-1 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 aux fins d'ajouter les dispositions relatives à la célébration d'une union civile ou d'un mariage.

That the Borough Council adopts by-law CA29 0145-1 amending by-law CA29 0145 on the price determination for various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2025 in order to add provisions relating to the celebration of a civil union or marriage.

**40.04** Urbanisme - Démolition / Transformation

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1258707005

Que le conseil d'arrondissement confirme la décision du Comité d'étude des demandes de démolition dans le dossier CD-2024-01 quant à la démolition du bâtiment situé au 21 124, boulevard Gouin Ouest (lots 1 990 968 et 1 977 278).

That the Borough Council confirms the decision of the Demolition Review Committee in the file CD-2024-01 regarding the demolition of the building located at 21 124, boulevard Gouin Ouest (lots 1 990 968 and 1 977 278).

**40.05** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1259141002

P.I.I.A. pour l'agrandissement d'un bâtiment communautaire (église) afin de permettre l'aménagement d'un ascenseur au 9 501, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 2 710 259 du cadastre du Québec.

SPAIP for the extension of a community building (church) to provide space for an elevator at 9 501, boulevard Gouin Ouest, on lot 2 710 259 of the Quebec cadastre.

**40.06** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1258707006

P.I.I.A. pour l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 587, rue Saraguay Est sur le lot 1 388 164 du cadastre du Québec.

SPAIP for the extension of the detached two-storey single-family building located at 587, rue Saraguay Est, on lot 1 388 164 of the Quebec cadastre.

**40.07** Urbanisme - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253840001

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024. Que le rapport soit transmis au ministre responsable de l'habitation par le Service de l'habitation de la Ville.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the report on the use of the power granted under section 93 of the Act to amend various legislative provisions with respect to housing (2024, chapter 2) for the year 2024. That the report be forwarded to the Minister responsible for housing by the Service de l'habitation of the City.

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1259141001

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 février 2025.

That the Borough Council acknowledges the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on February 5, 2025.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That the present regular sitting be adjourned.

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1252155006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 22 mars 2025 à 20 h 30

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit d'un événement créé à Sydney, Australie, alors que le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voir les sommaires décisionnels numéros 1182155003, 1192155002, 1212155002, 1222155002, 1232155001 et 1242155003.

**DESCRIPTION**

Le samedi 22 mars 2025 à 20 h 30, la population de notre territoire et partout au Québec et au Canada sera à nouveau invitée à fermer les lumières pendant une heure. Ce geste se veut une déclaration en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques.

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement désire à nouveau appuyer cette démarche.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier est cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce geste a notamment réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques - Voir la grille en pièce jointe du présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-02-10

**IDENTIFICATION****Dossier # :1252155009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Proclamer le 13 mars comme étant la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcé(e)s à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;  
Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Étant donné que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Et

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro lors de sa séance du 3 mars 2025 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025 et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de son arrondissement à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-02-10

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1256765003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 954 345,05 \$, taxes incluses, soit 1 745 320,50 \$, taxes incluses, pour le contrat, 174 532,05 \$, taxes incluses, pour les contingences (10%) et 34 492.50 \$, taxes incluses, pour les incidences (2 %). Octroyer à l'entreprise XO Construction inc. un contrat pour les travaux de réaménagement et de mises aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics, au montant de sa soumission, soit de 1 745 320,50 \$ taxes incluses - Appel d'offres ST-24-22 - quatre soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a lancé un appel d'offres pour des travaux de réaménagement de certains locaux et de mises aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 290134** - Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet ST-21-07, soit des travaux pour le réaménagement des locaux des contremaîtres et mise aux normes des systèmes CVAC, deux soumissions non conformes reçues.

**CA21 290177** - Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet ST-21-11, soit pour des travaux pour le réaménagement des locaux des contremaîtres, mise aux normes des systèmes CVAC et modifications aux issues existantes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, deux soumissions non conformes reçues

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-22 a été lancé le 17 octobre 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 16 janvier 2025, laissant ainsi un délai de plus de 21 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Cinq addenda ont été publiés :

- Le 20 novembre 2024 - Prolongation de la période de visites.
- Le 27 novembre 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 3 décembre 2024 - Report de la date d'ouverture et réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 11 décembre 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires

- Le 7 janvier 2025 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

## JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions le 16 janvier 2025, quatre (4) soumissions ont été réceptionnées parmi lesquelles une était non conforme. La soumission de la firme Construction Leduc inc. s'est avérée non conforme pour ne pas avoir respecté l'article 3.8.3.1 de l'IAS (le pourcentage de 7% des frais d'assurance, de garanties et frais généraux n'a pas été respecté).

Le tableau suivant présente le résultat des soumissions conformes.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1. XO Construction inc.	1 745 320,50 \$	174 532,05 \$	1 919 852,55 \$
2. Procova inc.	1 745 895,38 \$	174 589,54 \$	1 920 484,92 \$
3. Ardec Construction inc.	1 866 044,25 \$	186 604,43 \$	2 052 648,68 \$
Dernière estimation réalisés	1 587 464,49 \$	158 746,45 \$	1 746 210,94 \$
<b>Coût moyen des soumissionnaires reçues</b>			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			<b>1 964 328,71 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			2,32%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>			
(la plus haute - la plus basse)			132 796,13 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>			
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			6,92%
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			
(la plus basse conforme - estimation des professionnels)			173 641,61 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>			
((la plus basse conforme - estimation des professionnels)/estimation x 100)			9,94%
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			632,37 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			0,03%

Conformément au devis de la soumission ST-24-22, XO Construction inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour les travaux demandés.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 954 345,05 \$, taxes incluses.

Le coût total inclut le contrat de l'entrepreneur (1 745 320,50 \$, taxes incluses), les contingences de 10% (174 532,05 \$, taxes incluses) et les incidences de 2 % (34 492,50 \$, taxes incluses).

Pour le projet de réaménagement des vestiaires et de certains bureaux aux Travaux publics,

les dépenses sont les suivantes :

- travaux : 1 236 324 \$, taxes incluses
- contingences: 123 632,40 \$, taxes incluses
- incidences: 17 246,25 \$, taxes incluses.

Pour le projet de mises aux normes du système de ventilation et des sorties de secours des Travaux publics, les dépenses sont les suivantes :

- travaux : 508 996,50 \$, taxes incluses
- contingences: 50 899,65 \$, taxes incluses
- incidences: 17 246,25 \$, taxes incluses.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le budget PDI.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature des activités à réaliser dans le cadre du présent dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le système de ventilation existant et les sorties de secours sont non conformes. Si les travaux ne sont pas réalisés, il y aura des coûts d'entretien plus élevés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 3 mars 2025  
Début des travaux: avril 2025  
Fin des travaux: septembre 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon DIONNE  
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-06

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1256765004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 11 497,50 \$, taxes incluses, à la firme AGS Entrepreneur Général inc., pour les travaux de construction d'un nouveau local pour machines distributrices pour des équipements de travail sécuritaires dans l'édifice des Travaux publics, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 171 806,40 \$, taxes incluses, à 183 303,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ST-24-07

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le mandat du contrat ST-24-07 a pour but la construction d'un nouveau local pour machines distributrices pour des équipements de travail sécuritaires dans l'édifice des Travaux publics et l'ajout d'une nouvelle porte dans un mur extérieur permettant aux employés d'aller directement dans la cour du bâtiment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 290172** - Autoriser une dépense totale de 171 806,40 \$, à savoir 143 172,00 \$, taxes incluses pour le contrat, 14 317,20 \$ taxes incluses pour les contingences ainsi que 14 317,20 \$ taxes incluses pour les incidences. Octroyer à la firme AGS Entrepreneur Général Inc. un contrat pour les travaux de construction d'un nouveau local pour machines distributrices dans l'édifice des Travaux publics, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission de 143 172,00 \$. Appel d'offres public ST-24-07 - (8 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Un ajout de 11 497,50 \$, taxes incluses, aux contingences du projet sera nécessaire pour finaliser les travaux déjà commencés.

**JUSTIFICATION**

Durant les travaux il a été constaté que le niveau de la fondation et de la dalle de plancher est inférieur au niveau du sol extérieur. Cette contrainte ne pouvait pas être décelée durant la conception. Suite à la recommandation des professionnels, nous devons construire une rampe intérieure pour la sécurité des employés et pour maintenir un accès universel.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour ce contrat, la dépense additionnelle au contrat sera assumée à 100 % par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Retard dans la réalisation des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La fin des travaux est prévue pour le 31 mars 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon DIONNE  
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-07

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259916002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 73 197,45 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offre sur invitation ST-25-07 (deux soumissionnaires conformes)

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a procédé à l'appel d'offres sur invitation ST-25-07 ayant pour objet la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque en prévision d'une crue printanière possible sur le territoire de l'arrondissement.

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 27 janvier 2025 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 février 2024 à 11h00. L'invitation a été faite à trois entreprises et deux (2) soumissions ont été reçues.

L'appel d'offres s'est fait conjointement avec l'arrondissement de L'île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 290080 - Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 67 021,92 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offre sur invitation ST-24-08 (trois soumissionnaires conformes)

CA23 29 0056 - Accorder à Pompaction Inc. le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 49 117,32 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offre sur invitation ST-23-07 (deux soumissionnaires conformes).

CA22 29 0069 - Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 50 290,07 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement - Demande de prix 22-19175 (3 soumissionnaires conformes)

CA21 29 0071 - Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 52 442,95 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement - Demande de prix 21-18668 (2 soumissionnaires conformes)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat pour la location de six (6)

pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 73 197,45 \$, taxes incluses, payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offres sur invitation ST-25-07 (deux soumissionnaires conformes). La période de location se fera du 31 mars au 30 mai 2025.

#### JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Location d'équipement Battlefield	63 663,80 \$		73 197,45 \$
Pompaction	74 500,00 \$		86 027,94 \$
Estimation externe	60 000,00 \$		60 000,00 \$
<b>Coût moyen des soumissionnaires reçus</b> (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			<b>79 612,70 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			8,76%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> (la plus haute – la plus basse)			12 830,49 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b> ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,53%
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> (la plus basse conforme – estimation des professionnels)			13 197,45 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> ((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			22,00%

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 73 197,45 \$, taxes incluses sera payée à même les surplus d'arrondissement selon les informations fournies dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs.

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
63 663,80 \$	66 839,03 \$	73 197,45 \$

#### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une nomination.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le dossier est endossé par monsieur Nickolas Gagnon, chef de section Parcs et environnement, agissant comme directeur des Travaux publics du vendredi 14 février 2025, 12 h 30 au lundi 24 février 2025, 8 heures, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Quoc-Hieu LY  
chef(fe) de section - voirie

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nickolas GAGNON  
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

Le : 2025-02-18

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Nickolas GAGNON  
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259348001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement Social à faire le prêt de la scène mobile : Stageline SL-100 à l'organisme Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île lors de son événement annuel de collecte de fonds le 5 juillet 2025 au parc Dollard-des-Ormeaux localisé au 12000, boulevard de Salaberry.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île est un festival de musique créé pour aider les organismes à but non lucratif de la communauté de l'Ouest-de-l'Île par la promotion et l'exposition d'artistes de blues. Le Festival se consacre à créer un espace où se rencontrent musique, communauté et expériences émouvantes. Au cours des dernières années, le festival a fait don de plus de 500 000 \$ à de nombreux organismes communautaires de l'Ouest-de-l'Île, notamment : Centre Bienvenue, l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île, Alphabétisation sans limites, et Accompagnement Bénévole de l'Ouest (ABO VAS).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1249348001 - Résolution CA 24 29 0112 :  
 QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 6 juillet 2024 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux, localisé au 12 000, boulevard de Salaberry.

GDD 1239348002 - Résolution CA 23 290127 :  
 QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 8 juillet 2023 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux.

GDD 1221294005 - Résolution CA 22 290112 :  
 QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 9 juillet 2022 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux .

## DESCRIPTION

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île organise annuellement un festival dans le but de recueillir des fonds pour venir en aide aux organismes communautaires de la région de l'Ouest-de-l'Île incluant l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'Arrondissement fera le prêt de sa scène mobile pour le spectacle extérieur qui se tiendra le 5 juillet 2025 au Parc Dollard à Dollard-des-Ormeaux situé au 12000, boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, QC H9B 3G4. Le montage sera fait le vendredi 4 juillet 2025 et le démontage, le dimanche 6 juillet 2025.

## JUSTIFICATION

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'île est un événement rassembleur mis sur pied par plusieurs villes et arrondissements avoisinants permettant d'offrir un événement de qualité générant des fonds pour des organismes communautaires de l'arrondissement qui ont besoin de ces ressources pour accomplir leur mission et répondre aux besoins de leurs bénéficiaires. Le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aide le Festival Fondation à réduire ses dépenses, ce qui lui permet de réaliser un bénéfice plus élevé. Les organismes communautaires identifiés à recevoir une partie des profits vont bénéficier directement de ce prêt d'équipement.

Selon la politique de soutien aux événements spéciaux, la DCSLDS ne peut prêter des équipements à un organisme où l'événement est à l'extérieur de son territoire. C'est pour cette raison que la DCSLDS demande une résolution du conseil sur cette demande.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du prêt de la scène mobile est approximativement 4 000 \$.  
Soutien fourni par l'arrondissement Montant  
Prêt du Stageline 3 000,00 \$  
RH (livraison, montage, démontage) 1 000,00 \$  
TOTAL 4 000,00 \$

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DANCSECS  
Conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-10

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social (DCSLDS) à faire le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à la Fondation Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 21 juin 2025 au centre commercial Complexe Pointe-Claire. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, H9R 5M9.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fondation Strangers in the Night (SITN) organise un gala spectacle et verse une partie des profits à plusieurs organismes à but non lucratifs, incluant des organismes localisés à Pierrefonds-Roxboro, par exemple le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île. Cette année la fondation fête son 20e anniversaire. L'événement de collecte de fonds est une soirée gastronomique où des restaurateurs locaux peuvent présenter leurs plats signatures à travers divers kiosques. De plus, plusieurs prestations musicales d'envergure sont offertes. En 2018 et 2019 cet événement a eu lieu dans le stationnement de la Mairie de l'arrondissement, depuis il se déroule sur le site du centre commercial Complexe Pointe-Claire, 755 Boul. Saint-Jean, Pointe-Claire, QC H9R 5M9, c'est un rendez-vous annuel récurrent dont l'arrondissement est partenaire en prêtant sa Scène mobile.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA24 290169 : QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 31 août 2024 sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire.

Résolution CA23 290126 ; QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aux organismes Les Amis de la santé mentale de l'Ouest-de-l'Île, Cure SMA, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île et l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île (WIBCA) pour l'événement annuel Strangers in the Night qui se tiendra le 26 août 2023 au centre commercial Complexe Pointe-Claire.

Résolution CA22 290163 ; QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aux organismes Les Amis de la santé mentale de l'Ouest-de-l'Île, Cure SMA et le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île pour l'événement annuel Strangers in the Night qui se tiendra le 20 août 2022 au centre commercial Complexe Pointe-Claire.

## **DESCRIPTION**

Le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aide la Fondation à réduire ses dépenses, ce qui lui permet de réaliser un bénéfice plus élevé. Les organismes communautaires identifiés à recevoir une partie de la collecte des fonds vont bénéficier directement de ce prêt d'équipement.

## **JUSTIFICATION**

Afin de soutenir l'organisme, la DCSLDS aimerait prêter la scène mobile Stageline SL-100 lors de l'événement annuel de la Fondation Strangers in the Night qui aura lieu le 21 juin 2025, mais selon la politique de soutien aux événements spéciaux, la DCSLDS ne peut prêter des équipements à un organisme pour un événement qui se déroule à l'extérieur de son territoire. C'est pour cette raison que la DCSLDS sollicite une résolution du conseil.

La livraison et le montage de la scène sont prévus le 18 juin 2025 et le démontage ainsi que le retour à l'arrondissement le 23 juin 2025. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival qui se tiendrait au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard. Saint-Jean à Pointe-Claire, H9R 5M9.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Notre contribution n'est pas monétaire mais sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre. La valeur du prêt de la scène mobile est approximativement 4 000 \$.

Soutien fourni par l'arrondissement Montant

Prêt du Stageline 3 000,00 \$

RH (livraison, montage, démontage) 1 000,00 \$

TOTAL 4 000,00 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DANCSECS  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-10

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1254911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une convention de services à l'organisme à but non lucratif Groupe Uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour les saisons 2025 et 2026 pour la gestion et la mise en valeur du Parc des Anciens-Combattants situé au 155 rue Rose, Pierrefonds. Approuver une convention de services entre l'organisme et la Ville de Montréal au montant maximal de cent six mille cent soixante-deux dollars (106 162 \$) pour 2025 et 2026 toutes taxes comprises et autoriser M. Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer la convention.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de revitalisation du Port de Plaisance situé à proximité de la rue Rose et du Parc des Anciens combattants, l'Arrondissement a érigé un bâtiment de service et réaménagé le site afin de faire vivre les lieux. À ce titre, l'Arrondissement désire octroyer un mandat de gestion et de programmation à un OBNL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 290078 - Octroyer une convention de service à l'organisme à but non lucratif Groupe Uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2024 pour la gestion et la mise en valeur du Parc des Anciens-Combattants situé au 155 rue Rose, Pierrefonds. Approuver une convention de services entre l'organisme et la Ville de Montréal au montant maximal de cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt dollars (53 580 \$) toutes taxes comprises et autoriser M. Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer la convention.

CA23 290090 - Octroyer une convention de service à l'organisme à but non lucratif Groupe Uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2023 pour la gestion et la mise en valeur du Parc des Anciens-Combattants situé au 155 rue Rose, Pierrefonds. Approuver une convention de services entre l'organisme et la Ville de Montréal au montant maximal de quarante-huit mille dollars (48 000 \$) toutes taxes comprises et autoriser M. Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer la convention.

CA22 290107 -QUE le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2022 au montant de 46 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2022 pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-

Combattants (anciennement nommé Port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose; D'approuver une convention de service entre l'organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions du contrat au montant maximal de 46 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2022; D'autoriser monsieur. Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

GUEPE est un organisme reconnu qui a pour mission de favoriser un contact privilégié avec la nature montréalaise chez toutes les clientèles et qui souhaite réduire les inégalités sociales, favoriser les comportements écoresponsables et promouvoir la pratique libre du plein air par ses différents services.

L'organisme a le mandat de voir à la gestion et la mise en valeur du Port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro, tout en offrant un service d'accueil et d'entretien de propreté sur le site. De plus, l'organisme offrira, pour des citoyens, les groupes de camps de jour ou autres, le prêt de matériel de jeux extérieurs, la location de kayaks simples ou doubles. Ainsi que des activités encadrées et d'animations telles que de l'initiation au kayak, des excursions guidées, des balades en rabaska, du cinéma en plein air et de l'animation via le programme Pêche en herbe pour les jeunes de 9 à 12 ans.

Le site sera ouvert du 14 juin au 21 septembre pour la saison 2025 selon l'horaire d'ouverture suivant:

Saison régulière: du samedi 14 juin au dimanche 17 août 2025

Ouvert le 24 juin et 1er juillet 2025

Mercredi (ouverture le 25 juin), jeudi (ouverture le 26 juin) et vendredi (ouverture le 27 juin) de 10h à 17h

Samedi de 10h à 18h (ouverture le 14 juin)

Dimanche de 10h à 16h (ouverture le 15 juin)

Basse saison: du 23 août au 21 septembre 2025

Samedi de 10h à 18h et dimanche de 10h à 16h

Ouvert la fête du Travail

Le site sera ouvert du 13 juin au 20 septembre pour la saison 2026 selon l'horaire d'ouverture suivant:

Saison régulière: du samedi 13 juin au dimanche 16 août 2026

Ouvert le 24 juin et 1er juillet 2026

Mercredi (ouverture le 24 juin), jeudi (ouverture le 25 juin) et vendredi (ouverture le 26 juin) de 10h à 17h

Samedi de 10h à 18h (ouverture le 13 juin)

Dimanche de 10h à 16h (ouverture le 14 juin)

Basse saison: du 22 août au 20 septembre 2026

Samedi de 10h à 18h et dimanche de 10h à 16h

Ouvert la fête du Travail

## **JUSTIFICATION**

L'Arrondissement ainsi que l'organisme ont à cœur la mise en valeur du potentiel récréotouristique du territoire par une offre de services diversifiée, accessible et répondant aux besoins de la population. GUEPE déploie déjà sa mission d'éducation à la nature sur le territoire de l'arrondissement par une programmation d'activités diverses depuis 1993.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La DCSLDS dispose de la somme de 106 162 \$ pour les saisons 2025 et 2026 soit 53 081 \$ annuellement à même son budget d'opération pour la gestion et la mise en valeur du Port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro.  
# de fournisseur: 88559

Poste budgétaire opérations DCSLDS: 2420-0010000-303122-07153-54506-0-0-0

### **MONTRÉAL 2030**

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'organisme propose une gestion clé en main des activités du Port de plaisance dès son ouverture. Le volet Plein-air dont la mission est directement liée à la vocation du site et basée sur des valeurs d'accessibilité à tous, de sécurité et de mobilisation des citoyens. L'organisme agira en tant que partenaire de l'arrondissement et pourra faire appel à des programmes de subventions qui ne nous seraient pas disponibles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les informations du Port de plaisance seront publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site internet, sur les réseaux sociaux et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention de services  
Paielements tel qu'indiqué à la convention  
Rencontre de démarrage

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Genevieve BIENVENU  
Agent de développement - sports et loisirs.

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-14

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1259348003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme Tennis Roxboro au montant de dix mille dollars (10 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2025, pour l'entretien de 5 terrains de tennis en terre battue. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention avec l'organisme pour l'année 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Tennis Roxboro est un organisme sans but lucratif voué à la pratique exclusive du tennis depuis plus de 30 ans. L'arrondissement met à la disposition de Tennis Roxboro cinq (5) terrains en terre battue situés dans le parc des Bénévoles pour réaliser son offre de service. L'organisme est hébergé gratuitement dans un bâtiment à proximité de ces terrains de tennis.

Il accueille une clientèle de tout âge provenant des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro (41 %) , d'autres arrondissements (19%), des villes liées (28 %) et finalement des villes à l'extérieur du territoire de l'île de Montréal (12%). L'organisme offre une tarification qui favorise l'accessibilité des résidents de Montréal. Les résidents des autres villes doivent payer de 60 à 115 % de plus que les résidents de Montréal. L'organisme offre des cours de tennis, notamment avec les services d'un entraîneur de niveau 3 reconnu par Tennis Canada, une ligue maison, ainsi qu'une ligue compétitive.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 24 290079 – gdd 1244911003 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ pour la saison 2024 à Tennis Roxboro pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2024; QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

CA23 290092 - gdd 1234911002 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ pour la saison 2023 à Tennis Roxboro, pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale

2023, QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville.

CA22 290108 - gdd 1224911004 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ calculé au prorata de la durée de la saison 2022 à Tennis Roxboro, pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2022. QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville.

## **DESCRIPTION**

L'organisme Tennis Roxboro a présenté à l'arrondissement une demande de soutien financier pour couvrir les frais d'entretien des cinq (5) terrains en terre battue situés au 10 de la 11e rue pour la saison 2025. L'arrondissement désire autoriser le versement d'une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro, celle-ci doit être affectée exclusivement à l'entretien des cinq (5) terrains de tennis en terre battue, et ce, conditionnellement à la signature de la convention et à la remise des pièces justificatives avant le 30 novembre 2025.

## **JUSTIFICATION**

Ce type de surface est très prisé par les joueurs de tennis et exige d'être entretenu quotidiennement par des experts qui détiennent l'expertise et la formation adéquate pour en assurer la pérennité. L'entretien a lieu trois fois par jour, soit en matinée, en mi-journée et en soirée. L'arrondissement ainsi que la clientèle de l'organisme ont jusqu'à présent été tous les deux satisfaits de la qualité des services rendus par Tennis Roxboro.

L'arrondissement souhaite continuer de collaborer avec l'organisme pour l'entretien des terrains lors de la prochaine saison, car elle n'a entre autres pas l'expertise ou les ressources pour le faire elle-même. Ainsi, Tennis Roxboro aura la possibilité d'offrir un service de qualité aux citoyens sur les terrains de tennis de l'arrondissement et ce, à moindre coût. De plus, c'est le seul point de service dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal à être pourvu de terrains de cette qualité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser le versement d'une subvention au montant de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro pour l'entretien des terrains de tennis situés au parc des Bénévoles.

La somme de 10 000 \$ est disponible au budget de fonctionnement 2025 au code budgétaire suivant :

2420.0010000.303104.07001.61900.016490

Numéro de fournisseur SIMON pour l'organisme Tennis Roxboro : 141581

## **MONTRÉAL 2030**

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu

communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision positive permettra d'offrir aux joueurs de tennis de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro des surfaces de jeux de qualité et ainsi d'appuyer le développement du tennis, notamment auprès des jeunes.

L'absence de contribution diminuerait la qualité de l'offre de service, provoquerait une détérioration des terrains, réduirait le taux d'occupation et augmenterait les coûts d'inscription aux activités.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes inscrits au programme, par le biais de la promotion sur les différents réseaux sociaux, les différentes publications et par le biais des associations régionales. Ces informations sont également inscrites sur le site Montreal.ca et publier sur les babillards électroniques aux moments opportuns.

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexé à la convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à la résolution, l'OBNL devra ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour l'entretien des terrains en terre battue.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DANCSECS  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-18

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1253050002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente entre la Ville de Kirkland et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro relative à l'installation, à l'alimentation électrique et à l'entretien d'une structure de signalisation aux entrées de ville sur le boulevard Saint-Charles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Présentement, il y a une structure de signalisation indiquant l'entrée et la sortie de la Ville de Kirkland qui est installée sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'intersection du boulevard Saint-Charles et de la rue Antoine-Faucon. La ville de Kirkland planifie remplacer cette structure de signalisation en 2025. Elle offre à l'arrondissement la possibilité de reconstruire cette structure de façon à ce que les logos respectifs et un message de bienvenue apparaissent sur un des deux côtés de la structure. Pour ce faire, une entente formelle entre Kirkland et Pierrefonds-Roxboro est en élaboration. Le présent GDD vise à approuver le projet d'entente élaboré.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**PLANS DE LA STRUCTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT**

Kirkland sera responsable de mandater un fournisseur pour la confection des plans de la structure de signalisation et devra obtenir l'approbation de Pierrefonds-Roxboro avant d'octroyer le contrat. L'inspiration de la nouvelle structure sera la structure et la base décorative déjà installées sur le territoire de Kirkland, tel que démontré à l'annexe « B ».

Quant à l'aménagement autour de la structure, les parties conviennent que le mobilier urbain en briques actuel sera enlevé et sera remplacé par un aménagement de plantations de fleurs annuelles et de vivaces.

**ALIMENTATION ÉLECTRIQUE**

Kirkland sera responsable de mandater un fournisseur afin de procéder aux branchements électriques requis pour la nouvelle structure de signalisation. Les branchements seront effectués à partir de la même entrée électrique souterraine située sur le territoire de Kirkland.

Les coûts d'électricité pour l'alimentation de la structure de signalisation seront à la charge

entière de Kirkland.

## **ENTRETIEN DE LA STRUCTURE ET DE SON EMPLACEMENT**

Pendant toute la durée de l'entente, Kirkland sera responsable d'assurer l'entretien et le maintien en bon état :

- de la structure de signalisation;
- de l'aménagement paysager autour de la structure;
- de l'éclairage de la structure.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Kirkland sera responsable d'assumer tous les frais de conception, d'installation, des coûts d'alimentation électrique et d'entretien de la structure de signalisation, de l'aménagement paysager et du retrait du mobilier urbain en briques.

#### **DOMMAGES AUX INSTALLATIONS**

Dans le cas d'un événement de force majeure causant des dommages aux installations visées par la présente entente, la partie constatant les dommages devra aviser l'autre dans les meilleurs délais.

Kirkland sera responsable de réparer les dommages causés et devra obtenir l'approbation de Pierrefonds-Roxboro avant de procéder aux réparations.

Kirkland pourra facturer à Pierrefonds-Roxboro jusqu'à concurrence de 50% du coût des réparations effectuées.

Cette facturation devra être appuyée par des pièces justifiant les montants réclamés.

Les parties conviennent qu'aucun frais d'administration ne sera imputé à l'autre partie.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro  
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 11 février 2025

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD  
adjointe à la direction

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-10

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et  
études techniques

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1258707004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rembourser 394 320\$ de frais de permis perçus dans le cadre du projet d'agrandissement du Collège Beaubois situé au 4901 rue du Collège-Baubois, sur le lot 1 901 997 du cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

En mars 2024, le Collège-Baubois a soumis des demandes de permis dans le cadre de son projet d'agrandissement de ses installations.  
Les travaux étant assujettis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les demandes de permis ont été mises en attente durant le processus d'approbation du PIIA.

En raison des modifications annoncées au cadre réglementaire provincial concernant les zones inondables, le Collège ne souhaite pas poursuivre son projet d'agrandissement et demande à l'arrondissement le remboursement des frais liés aux demandes de permis qui n'ont pas été étudiées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le 20 mars 2024, nous avons reçu les trois demandes suivantes dans le cadre du projet d'agrandissement du Collège:

- Demande de construction # 3003360235 (encaissement 394 205\$);
- Demande de PIIA # 3003360234 (encaissement 2 860\$); et
- Demande de démolition partielle # 3003360216 (encaissement 115\$).

Les frais pour le PIIA et la démolition partielle ont été perçus en vertu des articles 20 (PIIA) et 28 (démolition) du Règlement CA29 0139 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024 de l'arrondissement. Concernant la demande de construction, les frais ont été perçus en vertu de l'article 3 du Règlement 23-044 sur les tarifs (exercices financiers 2024) de la Ville de Montréal.

Les travaux étant assujettis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA29 0042), les demandes de démolition et de construction n'ont pas été étudiées dans l'attente de l'approbation du volet PIIA.

Avant la fin du processus d'approbation du PIIA, le requérant a informé l'arrondissement qu'il ne souhaitait pas poursuivre son projet en raison du dépôt par le gouvernement du Québec, d'un projet de règlement sur les milieux hydriques et sur les ouvrages de protection contre les inondations. Le requérant souhaite prendre connaissance du projet de règlement et ainsi s'assurer des modalités et exigences qui seront en vigueur avant de poursuivre davantage le projet d'agrandissement.

Par conséquent, le requérant souhaite le remboursement des demandes de démolition et construction non étudiées.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que le gouvernement du Québec adoptera prochainement un nouveau cadre réglementaire pour les zones inondables;  
Considérant que le Collège Beaubois est situé en bordure de la Rivière des Prairies et qu'il est affecté par la nouvelle carte préliminaire des zones inondables déposée le 30 septembre dernier par la Communauté métropolitaine de Montréal;

Considérant que le requérant souhaite s'assurer des tenants et aboutissants de ce nouveau cadre réglementaire avant de poursuivre son projet.

Par conséquent, il est recommandé de rembourser les demandes de démolition et de construction puisqu'elles n'ont pas été étudiées.

Les frais perçus remboursables sont:

- 20 mars 2024: Demande de démolition partielle # 3003360216 (encaissement 115\$) et
- 25 mars 2024: Demande de construction # 3003360235 (encaissement 394 205\$).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un remboursement total doit être accordé au Collège Beaubois au montant de 394 320\$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de part sa nature visant un remboursement des frais de permis.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-14

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1258388002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 1 au 24 janvier 2025 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 au 31 décembre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de janvier.  
Rapport couvrant la période du 1 au 24 janvier 2025 qui totalise la somme de 634 909,08 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 décembre 2024 pour un montant de 13 712.89 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2025-02-13

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1256765005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 19 février 2025 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent

**CONTENU****CONTEXTE**

À la suite de l'approbation par résolution à la séance ordinaire du 3 février 2025 du conseil d'arrondissement du projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 19 février 2025 à 18 h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 29 0048** - Avis de motion est donné par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.  
**CA25 29 0049** - Adoption du premier projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.

**DESCRIPTION**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 19 février 2025 concernant le projet de règlement CA29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 ainsi que les normes et dispositions spécifiques qui s'y rattachent.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du projet de règlement - 3 février 2025  
Assemblée publique de consultation - 19 février 2025  
Adoption du second projet de règlement - 3 mars 2025  
Adoption du règlement - 7 avril 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut du mercredi 26 février midi au mardi 11 mars 2025, 8 heures, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-02-26

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255453001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 et en établir les normes et dispositions spécifiques.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255453001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-68 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » dans la zone C-7-424-1 et en établir les normes et dispositions spécifiques.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite amender son Règlement de zonage CA29-0040 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-7-424-1 pour y permettre la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » et en établir des dispositions spécifiques. Également, cette modification vise à retirer de la grille les sous-catégories d'usages « p2b - établissement d'enseignement » et « p2c - établissement de santé et de services sociaux » ainsi que leurs normes associées puisqu'aucun usage faisant partie de ces sous-catégories n'est en activité ou même envisagé dans la zone. Si tel était le cas, les usages associés à ces sous-catégories pourraient être autorisés par d'autres outils d'urbanisme.

Cette zone est située au sud du boulevard Gouin, entre la 1<sup>re</sup> avenue Nord et la 3<sup>e</sup> avenue et borde la rue du Centre commercial. La zone C-7-424-1 est une zone dont l'affectation principale est commerciale et où on retrouve effectivement des établissements commerciaux de la catégorie «c1 – Vente au détail et service » et « c2 – Divertissement commercial, hébergement et restauration » mais également les usages spécifiquement permis 672 - Fonction préventive et activités connexes (Caserne de pompiers) 711 - Activité culturelle et 6920 - Service de bien-être et de charité.

Le cadre bâti est majoritairement constitué d'immeubles d'un ou deux étages à l'implantation isolée ou jumelée. La zone C-7-424-1 est située dans un secteur relativement dévitalisé mais qui présente un grand potentiel de redéveloppement vu sa proximité (à moins de 500 mètres) avec la gare du REM Pierrefonds-Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o

**DESCRIPTION**

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage, soit la grille des spécifications C-7-424-1 Cette grille sera modifiée par l'ajout de la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) » ainsi que les normes de lotissement et de zonage s'y

appliquant.

L'article 347.01 sera également introduit au chapitre 20 « Dispositions particulières et spécifiques applicables à certaines zones » afin de détailler les dispositions applicables à cette zone.

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant. Ce tableau vise la bonne compréhension de la modification; il ne reprend pas le texte réglementaire intégralement.

Article du présent règlement CA29 0040-68	Chapitre modifié du règlement CA29 0040	Article ou section modifié du règlement CA29 0040	But visé de la modification
1*	Annexe A	Grille des spécifications de la zone C-7-424-1	<p>Grille C-7-424-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retirer les usages p2b et p2c</li> <li>- Ajouter la catégorie d'usage habitation multifamiliale (h3)</li> <li>- Reconduire les autres normes prescrites à la zone pour l'usage « h3 » sauf pour le rapport plancher/terrain.</li> <li>- Introduire un C.O.S minimum de 1 et maximum de 2.</li> <li>- Ajouter la référence « a.331 » dans la section « dispositions particulières » sous les catégories d'usages c1, c2 et h3.</li> <li>- Ajouter la référence « a.347.01 » dans la section « dispositions particulières » sous les catégories d'usages c1, c2, h3 et la sous-catégorie d'usage p2d.</li> </ul>
2*	20	Dispositions particulières et spécifiques applicables à certaines zones.	<p>Ajouter l'article 347.01 pour préciser les dispositions spécifiques à la zone C-7-424-1:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute nouvelle construction doit inclure de l'habitation.</li> <li>- Le rez-de-chaussée d'une nouvelle construction doit être occupé dans une proportion minimale de 60% par un usage commercial ou communautaire.</li> <li>- Les suites d'un même bâtiment doivent être desservies par des entrées distinctes.</li> <li>- Un usage commercial ou communautaire ne peut être situé au-dessus d'un usage habitation.</li> <li>- Il est interdit de convertir un local commercial ou communautaire situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment en habitation. Cela est toutefois permis aux étages.</li> <li>- Le changement d'usage ou la transformation d'un bâtiment existant, occupé ou ayant été occupé par les usages Administration publique fédérale et Centre</li> </ul>

			d'appels téléphoniques doit inclure l'usage habitation.
3	s.o.	s.o.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 1 et 2 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

## JUSTIFICATION

L'introduction de l'usage habitation dans la zone C-7-424-1, permettra de favoriser la mixité des usages dans un secteur voué au redéveloppement. Situé dans le secteur des gares, des logements pourront dorénavant être aménagés dans la zone et les commerces de proximité seront accessibles autrement que par l'utilisation de la voiture. Cela favorisera les déplacements actifs et contribuera à dynamiser le quartier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

## MONTRÉAL 2030

**Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par une réponse à la priorité 19 - Offrir à l'ensemble des montréalaises et des montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins** puisque l'introduction de l'usage habitation permettra de favoriser la mixité des usages dans la zone. Ce dossier ne s'applique pas, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement CA : 3 février 2025  
Assemblée publique de consultation : 3 mars 2025

Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement : 3 mars 2025

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : mars 2025

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : 7 avril 2025

Certificat de conformité (entrée en vigueur) : mai 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie RICHARD  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-15

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1256765002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement CA29 0145-1 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025, aux fins d'ajouter les dispositions relatives aux célébrations d'une union civile ou d'un mariage

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1256765002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement CA29 0145-1 modifiant le règlement CA29 0145 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025, aux fins d'ajouter les dispositions relatives aux célébrations d'une union civile ou d'un mariage

**CONTENU****CONTEXTE**

Un règlement de tarification est adopté chaque année pour l'exercice financier de l'année suivante. Le règlement des tarifs pour l'année 2025 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement le 4 novembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 290297 - Adopter le règlement CA29 0145 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2025 et remplaçant le règlement CA29 0139.

**DESCRIPTION**

Vu le nombre de demandes pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile à la mairie d'arrondissement, un nouvel chapitre est introduit au règlement des tarifs mentionnant les frais à déboursier par le célébrant.

Pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile, il sera perçu, plus les taxes applicables, le tarif prévu à l'article 25 du Tarif judiciaire en matière civile (RLRQ, c. T-16, r. 10) qui est indexé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les

cités et ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : 3 février 2025

Adoption du règlement : 3 mars 2025

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-01-22

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en

arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1258707005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre un appel de la décision CD-2024-01 du comité d'étude des demandes de démolition quant à la démolition du bâtiment situé au 21 124, boulevard Gouin Ouest (lots 1 990 968 et 1 977 278)

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande est déposée afin de démolir le bâtiment au 21 124, boulevard Gouin Ouest situé sur les lots 1 990 968 et 1 977 278. Il s'agit d'une habitation unifamiliale isolée qui a été construite en 1930. Le bâtiment est présentement vacant.

La demande a été soumise à l'attention du comité d'étude des demandes de démolition le 11 septembre 2024. Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé qui prévoit la construction d'une habitation unifamiliale de 2 étages a été présenté à titre informatif seulement. Il a été mentionné lors de la réunion du 11 septembre 2024 que ce projet sera présenté aux différents comités pour étude une fois le processus de démolition terminé.

Suite à l'analyse de la demande et des documents pertinents incluant une lettre d'opposition reçue par le secrétaire d'arrondissement, le comité a rendu une décision favorable relativement à la demande de démolition du bâtiment.

Tout intéressé peut, dans les 30 jours de la décision du comité d'étude des demandes de démolition, interjeter appel de cette décision au conseil d'arrondissement. Durant cette période, une demande d'appel a été déposée auprès du secrétaire d'arrondissement.

Par conséquent, le conseil d'arrondissement doit analyser le dossier en fonction des règles prescrites ainsi que des critères indiqués dans la loi. Ensuite, il devra confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Comité d'étude des demandes de démolition - réunion du 11 septembre 2024 à 18h à la Mairie de l'arrondissement**  
Décision numéro : CD-2024-01

ATTENDU QUE la requérante, Madame Lourdes Virginia Pacheco, propriétaire du bâtiment situé au 21 124, boulevard Gouin Ouest (lots 1 990 968 et 1 977 278), a soumis une demande portant le numéro 3003335614 pour obtenir un certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment érigé;

ATTENDU QU'un avis annonçant la tenue d'une séance du comité d'étude des demandes de démolition dans la salle du conseil le 11 septembre 2024 ayant trait à l'étude de la demande du certificat d'autorisation de démolition, a été publié le 23 août 2024 et affiché sur l'immeuble;

ATTENDU QUE le comité a donné au requérant et à toute autre partie intéressée l'opportunité d'être entendus lors de la séance du 11 septembre 2024;

ATTENDU QU'une lettre d'opposition à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition a été reçue par le secrétaire d'arrondissement;

ATTENDU QUE tous les documents pertinents à la demande ont été analysés par le comité, incluant, mais ne se limitant pas aux documents suivants :

- Rapport d'inspection de la maison sise au 21 124, boulevard Gouin Ouest;
- Étude du patrimoine architectural de la maison sise au 21 124, boulevard Gouin Ouest;
- Lettre d'opposition reçue.

ATTENDU QUE le comité a considéré, entre autres, l'état du bâtiment visé par la demande, la détérioration de l'apparence architecturale et l'utilisation projetée du sol dégagé.

EN CONSÉQUENCE, LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION DÉCIDE :

D'APPROUVER la demande de démolition du bâtiment situé au 21 124, boulevard Gouin Ouest à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

LA DÉCISION PRÉCITÉE EST MOTIVÉE PAR LES CONSIDÉRATIONS SUIVANTES :

- Le bâtiment n'a pas de valeur architecturale particulière;
- Le bâtiment comporte de nombreuses composantes en fin de vie;
- La salubrité du bâtiment;
- Les coûts de réparation trop élevés;
- La structure trop instable pour être rénovée avec des nouveaux matériaux; et
- Le bâtiment est vacant.

Tout intéressé peut, dans les trente (30) jours de la décision du comité, interjeter appel de cette décision, par écrit, devant le conseil d'arrondissement.

Le bâtiment ayant été construit avant 1940, la présente décision sera transmise à la ministre de la Culture et Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Rendue à Pierrefonds-Roxboro, le 13 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **DESCRIPTION**

Le bâtiment se trouve sur le boulevard Gouin Ouest à l'intersection de la rue Rose-Marie dans le secteur du Parcours riverain du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042.

Le bâtiment de type habitation unifamiliale d'un étage visé par la présente demande a été construit en 1930.

### Rapports d'expertise

Dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation de démolition, les rapports suivants ont été déposés:

- 1) L'étude du patrimoine architectural préparée par Daniella Rohan, B.Arch., M.U.P, daté du

14 juillet 2024. Selon le rapport, il est indiqué «... La maison a subi de nombreux agrandissements et rénovations au cours de son histoire. La structure originale était une maison unifamiliale. Elle a été agrandie à plusieurs reprises sur son élévation sud pour accueillir un logement en duplex. Les multiples niveaux des profilés de toiture en témoignent. Cependant, ces agrandissements ont entraîné des problèmes chroniques d'infiltration d'eau qui n'ont jamais été résolus. Les preuves d'affaissement des plafonds, de pourriture du bois et de moisissure à l'intérieur et sur le revêtement extérieur ont affaibli la structure globale. L'intégrité structurelle des fondations s'est également détériorée au fil du temps. Une mauvaise construction du pare-vapeur dans le vide sanitaire et des supports rouillés sur les poutres porteuses témoignent en outre de conditions défavorables pour y construire ou réparer. Ce rapport patrimonial est d'avis que si l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro décide de démolir la maison existante située au 21124 boul. Gouin Ouest, compte tenu de toute la documentation et des évaluations formelles, il ne serait pas contre cette décision. La structure existante n'a aucune valeur patrimoniale, ni en termes de style architectural ni en termes d'architecte ou l'entrepreneur remarquable. Les coûts de réparation seront trop élevés et la structure existante est trop instable pour être rénovée avec de nouveaux matériaux.»

2) Le rapport d'inspection d'immeuble préparé par Charles-A. Durocher, T.P., daté du 5 août 2022. Selon le rapport, il est indiqué «...la propriété est en très mauvaise condition générale et nous sommes d'avis qu'il est impossible de la sauver. En effet, même si les nombreux problèmes au niveau de la plomberie, de l'électricité et de l'enveloppe extérieure seraient corrigés, l'état de la structure est trop mauvais et précaire. L'amélioration ou la mise à jour au code de plusieurs systèmes ou composantes est également impossible en raison de l'agencement de la structure ancienne et des agrandissements construits selon des méthodes et avec des dimensions ne correspondant pas à la réalité actuelle. Nous sommes donc d'avis que les coûts reliés à la remise en condition de cet immeuble vont dépasser sa valeur et compte tenu qu'il n'existe aucun élément d'origine ou patrimonial dans cet immeuble, sa démolition est fortement suggérée tandis que sa rénovation est une option à éliminer.»

#### Programme de réutilisation du sol dégagé

Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé qui prévoit la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages a été présenté à titre informatif seulement. Ce projet sera présenté au comité d'architecture et au comité consultatif d'urbanisme une fois le processus de démolition terminé.

La décision du comité d'étude des demandes de démolition rendue le 11 septembre 2024 est conditionnelle à l'approbation de programme de réutilisation du sol dégagé.

#### Ministère de la Culture et des Communications

Le bâtiment ayant été construit avant 1940, la décision du comité d'étude des demandes de démolition a été transmise au ministère de la Culture et Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le 15 janvier dernier, nous avons été informés que le ministre ne souhaitait pas intervenir puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 11 septembre 2024, le comité d'étude des demandes de démolition a, suite à l'analyse de la demande, des documents pertinents et de la prise en compte de l'opposition formulée, rendu une décision favorable à la démolition du bâtiment existant à la condition qu'un programme de réutilisation du sol dégagé soit approuvé.

Le règlement régissant la démolition d'immeuble de l'arrondissement (CA29 0098) stipule ceci :

- Article 9 - Toute personne peut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de

démolition dans les 10 jours de la publication de l'avis public. Pour ce faire, elle doit faire connaître son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

- Article 11 - Tout intéressé peut, dans les 30 jours suivant la décision du comité d'étude des demandes de démolition, interjeter appel de la décision par écrit au conseil d'arrondissement.
- Article 11 - Le conseil peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû rendre.

Puisqu'une demande d'appel a été déposée auprès du secrétaire d'arrondissement lors du délai de 30 jours suivant la décision du comité d'étude des demandes de démolition, le conseil d'arrondissement est appelé à se prononcer sur la décision rendue le 11 septembre 2024.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une demande d'appel de la décision CD-2024-01 du Comité d'étude des demandes de démolition quant à la démolition du bâtiment situé au 21 124, boulevard Gouin Ouest

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de démolition d'immeubles.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-14

Stephane QUESNEL  
c/d urb.ppermis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259141002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement d'un bâtiment communautaire (église) afin de permettre l'aménagement d'un ascenseur au 9501, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 2 710 259 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande consiste en l'agrandissement, sur 1 étage, de l'église Sainte-Suzanne, située au 9501, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 2 710 259 du cadastre du Québec.

Selon les sections 7 - Bâtiments d'intérêt et 7.1 - Grandes propriétés à caractère institutionnel et lieux de culte du chapitre 4 ainsi que de la section 2 - Parcours riverain du chapitre 5 du règlement numéro CA29 0042, les travaux sont visés par une approbation par le conseil selon les objectifs et critères des plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) applicables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.o.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'agrandissement de l'église Saint-Suzanne située au 9501, boulevard Gouin Ouest. L'agrandissement vise plus particulièrement une section latérale et annexe au corps principal de l'église, située la partie arrière du bâtiment sur la façade Est du lieu de culte. Cette section annexe, d'une hauteur et de gabarit beaucoup moindres que le corps principal de l'église, sera réaménagé afin de permettre l'installation d'un ascenseur intérieur. Celui-ci permettra un accès facilité autant au plancher principal de l'église (à 1,2 m du niveau du sol) qu'à la salle communautaire situé au niveau du sous-sol.

La section annexe latérale du bâtiment sera donc agrandie par rapport à l'existante afin de permettre l'aménagement de l'ascenseur. Les escaliers intérieurs entre les niveaux de l'église, de l'entrée et du sous-sol, seront aussi réaménagées. Les ouvertures (porte et fenêtres) de cette section du bâtiment ainsi certaines parties des revêtements extérieurs devront également être remplacés

Les travaux devront être réalisés selon l'implantation indiqué au plan d'implantation projetée préparé par l'arpenteur Paul Deschamps, sous la minute 1125 de son greffe, le 18 décembre 2024, ainsi que les plans d'architecture réalisés par Makar Barsoom, architecte, datés du 19

novembre 2024.

## JUSTIFICATION

### **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 5 février 2025**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement d'un bâtiment communautaire (église) afin de permettre l'ajout d'un ascenseur.

Recommandée à l'unanimité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en favorisant l'accessibilité universelle d'un lieu communautaire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-12

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique JACOB  
directeur(-trice) - arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1258707006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 587, rue Saraguay Est sur le lot 1 388 164 du cadastre du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a soumis une demande de permis de transformation afin d'agrandir sa résidence unifamiliale isolée construite en 1926. En vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, un projet d'agrandissement d'un bâtiment d'un terrain riverain est assujetti aux objectifs et critères dudit règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

En raison de la présence de zones inondables sur le terrain, il est proposé de démolir partiellement le bâtiment existant (moins de 50%) et d'agrandir le bâtiment sur 2 étages dans les cours avant et latérale droite. Ce faisant, la façade principale du bâtiment existant sera démolie afin de permettre l'agrandissement en cour avant. Une démolition partielle n'est pas assujettie au règlement régissant la démolition d'immeubles (CA29 0098) donc n'est pas soumis au Comité d'étude des demandes de démolition. Cependant le bâtiment ayant été construit avant 1940, un avis d'intention de démolition partielle sera transmis au ministère de la Culture et Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel lorsque le requérant aura soumis les documents appropriés. Le ministère doit être en accord avec la démolition partielle proposée afin que l'arrondissement puisse émettre le certificat d'autorisation de démolition.

Le bâtiment de 2 étages de 1926 a une superficie ±2 043,5 pi<sup>2</sup> (±190 m<sup>2</sup>). Le projet consiste à ajouter ±3 527 pi<sup>2</sup> (±327 m<sup>2</sup>) de superficie habitable sur 2 étages pour un total de ±5 571 pi<sup>2</sup> (±517,6 m<sup>2</sup>).

**JUSTIFICATION**

**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 5 février 2025**

Considérant que tout agrandissement résidentiel est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Considérant que lot #1 388 164 est également situé dans une zone spécifique du Règlement CA29 002 soit les « Terrains riverains »;

Considérant qu'il est souhaitable que le projet soit revu afin de tenir compte des objectifs et critères de ce règlement afin d'assurer une insertion compatible au cadre bâti;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, étant donné que les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

Section 2 du chapitre 3 « Éléments naturels et aménagement paysager » :

L'aménagement paysager proposé en cour avant ne permet pas la conservation des composantes paysagères puisque les arbres existants à l'extérieur de l'aire d'implantation de l'agrandissement seraient abattus;

Section 3 du chapitre 3 « Implantation et intégration urbaine » :

L'agrandissement proposé ne permet pas une implantation et une insertion compatible au cadre bâti du secteur environnant puisque la marge avant ne respecte pas la marge avant moyenne des bâtiments adjacents et la largeur du bâtiment n'est pas similaire à la largeur des bâtiments adjacents;

Section 4 du chapitre 3 « Volumétrie et composition architecturale » :

L'agrandissement proposé ne permet pas de conserver une continuité puisqu'il ne s'harmonise pas en volume et en traitement architectural avec le bâtiment existant;

Section 7 du chapitre 5 « Terrains riverains » :

L'agrandissement proposé ne permet pas de maintenir ou de créer une percée visuelle de la voie publique vers un plan d'eau en raison de son implantation, de sa hauteur et de l'aménagement paysager projeté en cour avant.

Refusée à l'unanimité.

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du mercredi 29 janvier 2025**

Le projet est présenté pour la première fois au comité d'architecture. Les travaux assujéttis à la démarche d'approbation en PIIA consistent à démolir partiellement la maison existante de 1926 afin d'y ajouter un agrandissement de deux étages dans les cours avant et latérale droite sur un terrain riverain.

Les membres du comité sont informés de la présence de zones inondables sur le lot qui restreignent l'emplacement de l'implantation de l'agrandissement. Il est également mentionné qu'un avis d'intention de démolition partielle devra être acheminé au ministère de la Culture et des Communication avant l'émission du certificat de démolition.

La proposition architecturale du bâtiment est bien reçue par les membres du comité. Bien que le projet soit présenté comme un agrandissement, le comité est d'avis qu'il semble davantage un nouveau bâtiment. En ce sens, le comité est préoccupé par son intégration au cadre bâti et au terrain riverain.

Le Comité d'architecture souhaite que le projet soit présenté au comité consultatif d'urbanisme afin qu'il soit revu selon les objectifs et critères du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

## MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Advenant l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement, ce dernier devra être retiré de l'ordre du jour puisqu'il doit faire l'objet d'une analyse de conformité par les services concernés (construction du bâtiment et aménagement paysager incluant l'abattage des arbres).

Également, un avis d'intention de démolition partielle d'un bâtiment de 1926 doit être transmis au ministère de la Culture et des Communications lorsque le requérant aura soumis à l'arrondissement les documents requis.

La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut du mercredi 26 février midi au mardi 11 mars 2025, 8 heures, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-18

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1253840001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement doit produire un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2) pour chaque année civile au cours de laquelle elle accorde une autorisation en vertu de cette loi. Ce rapport doit faire état des autorisations accordées et décrire sommairement, pour chacune d'elle, la nature des dérogations à la réglementation d'urbanisme. Également, le rapport doit indiquer le nombre de logements construits grâce à cette autorisation et mentionner toute demande soumise en vertu de cette loi qui a été refusée. Pour l'année 2024, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, un seul projet a bénéficié d'une autorisation en vertu de cet article et aucune demande n'a été refusée.

Le rapport doit être déposé en séance du conseil d'arrondissement, au plus tard le 1er avril qui suit la fin de l'année sur laquelle il porte, dans ce cas-ci le 1er avril 2025. Le rapport sera transmis au ministre responsable de l'habitation par le Service de l'habitation de la Ville. De plus, l'information du rapport sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA24 29 0266, 7 octobre 2024, D'adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2), la résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial (usage H3) de douze (12) étages dans la zone H4-5-295 au 14 045, boulevard Gouin Ouest (adresse projetée); (1247170002)

**DESCRIPTION**

N.A.

**JUSTIFICATION**

N.A.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

## **MONTRÉAL 2030**

N.A.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

Le : 2025-02-17

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique JACOB  
directeur(-trice) - arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1259141001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 février 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 février 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

S.O.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-12

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques